



PROTOCOLE DE COLLABORATION

ENTRE

LE COMITÉ POPULAIRE DE LA VILLE DE HUÉ,
PROVINCE DE THUA THIEN HUE
(RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM)

ET

L'AUTORITÉ DE LA VILLE DE NAMUR
RÉGION WALLONNE
(ROYAUME DE BELGIQUE)

PRÉAMBULE

Le Comité populaire de la ville de Hué, Province de Thua Thien Hué, République socialiste du Vietnam et les Autorités de la ville de Namur, Royaume de Belgique (ci-après dénommés "les deux Parties");

Sur base de l'Entente de coopération Hué – Namur conclue en 2010,

Satisfaites d'avoir développé des échanges directs et privilégiés leur permettant de mettre en œuvre, dans leur intérêt mutuel, des actions de coopération et des projets dans divers domaines de gestion municipale,

Désireuses de poursuivre leurs échanges fructueux et souligner l'importance de ces derniers,

Décident d'adopter le présent Protocole de coopération 2024-2029 se fondant, comme pour l'entente signée précédemment, sur l'étroite complémentarité de leurs politiques de relations extérieures et de promotion internationale découlant de leurs statuts de villes francophones souhaitant contribuer au rayonnement de la Francophonie.

Le présent Protocole confirme la volonté des deux partenaires de coopérer de façon étroite dans un objectif de réciprocité.

ENGAGEMENTS

La Ville de Hué et la Ville de Namur conviennent de développer leur coopération en priorité dans les domaines suivants :

- I. La transition numérique avec la création du centre « Hué Intelligente et Durable » sous le couvert de l'Association Internationale des Maires Francophones
- II. Les échanges culturels et le domaine de la gestion du patrimoine historique
- III. L'aménagement des espaces verts

La Ville de Hué et la Ville de Namur s'accordent pour inscrire le présent Protocole dans une perspective globale visant à faciliter les échanges entre les services municipaux concernés, à favoriser les rencontres et à valoriser la circulation de l'information entre leurs acteurs.

Ce Protocole a un caractère évolutif et n'exclut pas la possibilité d'accueillir de nouvelles propositions de coopération.

DOMAINES PRIORITAIRES DE COOPÉRATION

- IV. La transition numérique avec la création du centre « Hué Intelligente et Durable » sous le couvert de l'Association Internationale des Maires Francophones.

Les Villes de Hué et Namur font face à plusieurs thématiques relatives au développement urbain: la mobilité, la notion de ville intelligente, l'étalement urbain, l'urbanisme et la résilience face au changement climatique.

La Ville de Namur a développé une expertise en la matière. Namur Intelligente et Durable (le NID) a été créé au sein de la Ville et est un lieu dédié à la transition écologique et à la ville de demain tout en impliquant les citoyens (co-construction) et en utilisant les nouvelles technologies comme outils d'aide à la décision.

Fortes de leur collaboration dans le cadre l'Association Internationale des Maires Francophones en tant que membres actifs, la Ville de Namur a convenu d'accompagner la Ville de Hué dans l'élaboration d'un projet similaire adapté au contexte vietnamien.

- V. Les échanges culturels et le domaine de la gestion du patrimoine historique

Une expertise dans la gestion de sites patrimoniaux majeurs est présente dans les deux Villes et des échanges en la matière, la mise en œuvre de coopérations concernant la conservation et la valorisation du patrimoine culturel et les arts vivants doivent se poursuivre. Il en est de même pour les échanges culturels qui font partie des thématiques qui permettront aux citoyens des deux Villes de se découvrir au travers de projets spécifiques.

- VI. L'aménagement des espaces verts

La coopération efficace entre Hué et Namur dans le domaine de l'aménagement des espaces verts est grandement appréciée. Leur souhait est de continuer à s'impliquer fortement dans ce partenariat par l'échange de savoir-faire, les réflexions communes et la mise en place de projets de coopération dans les domaines des espaces verts.

La mise en place et le financement de projets de coopération donneront lieu à la signature de conventions spécifiques.

MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre du présent Protocole de coopération sera suivie :

- Pour Hué, par le Centre de Coopération Internationale de la Ville de Hué, en concertation avec les autres services et directions concernés ;
- Pour Namur, par le Commissariat aux Relations Internationales de la Ville de Namur en concertation avec les autres services et directions concernés.

Chaque année, une évaluation des projets mis en œuvre sera effectuée et en fin de période un bilan sera tiré afin d'envisager le renouvellement des engagements réciproques.

Le présent Mémorandum entre en vigueur à partir de sa signature et ce pour une durée de 5 ans. Il pourra être modifié ou complété par un accord écrit entre les deux parties. L'une ou l'autre des deux parties peut résilier le Mémorandum après 30 jours depuis la réception d'une communication écrite fournie à l'autre partie. Ce Mémorandum n'implique aucune obligation juridique ou financière pour les deux parties.

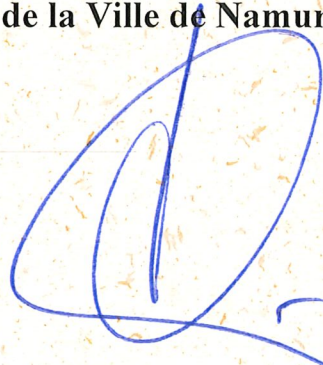
Signé à Lausanne, le 24 mai 2024. Ce présent Protocole est établi en deux exemplaires officiels en langue vietnamienne et française, les deux textes faisant également foi.

**Président du Comité populaire
de la Ville de Hué**



Võ Lê Nhật

**Bourgmestre
de la Ville de Namur**



Maxime Prévot